



SALAIRES 2019 : IL EST TEMPS DE CASSER LA TIRELIRE !

Des mesures simples et efficaces pour tous les salariés !



NOUS VOULONS :

UN VRAI LEVIER POUR SATISFAIRE LES SALARIÉS : LES SALAIRES

- Augmentation Générale des salaires de 2.5% pour tous les collaborateurs du groupe OGF (Réseau, Siège et Industrie) jusqu'au niveau 4.3. et réévaluation des salaires du personnel cadre conformément aux salaires définis par la branche des services funéraires pour reconnaître l'engagement de TOUS les salariés !
- Mise en place d'un système d'avance de frais pour tous les collaborateurs du 1 au niveau 4 pour palier notamment au fait que certains salariés, en déplacement sur leur secteur, doivent engager des frais (restaurant par exemple) : Aucune avance de frais tiré de leurs poches !
- Passage des chefs d'équipes de l'Industrie au niveau 4.1. Demande réitérée par la CFTC funéraire depuis 2017.



REDONNER DE LA VALEUR AU TRAVAIL, PARCE QU'IL EST URGENT DE TOUT REMETTRE A PLAT : LES PRIMES

- Augmentation de l'ensemble des primes du réseau et de l'industrie : +20%.
- Prise en charge du Ticket Restaurant© par l'entreprise à hauteur de 70% soit 6.30€. Ouvrir leur utilisation au dimanche.
- Alignement de la prime d'exhumation sur la prime de toilette.

ÊTRE INNOVANT, RESPECTER LA LOI POUR RESTER LE LEADER, ÇA SE DÉCIDE :

- Remise en place de la prime de reconnaissance à hauteur de 0.4% de la masse salariale.
- Extension de « l'Allocation Unique Parisienne » à l'ensemble du personnel (commercial et exploitation), ainsi qu'aux grandes métropoles et zones frontalières reconnues zones de vie chère.
- Extension de la prime de recouvrement aux Chefs d'Equipe et Responsables de Crématorium.

- Extension de la prime d'insalubrité à tout le personnel effectuant des mises en bières (Conseiller Funéraire, Marbriers polyvalents).
- Extension de la « prime de chemise » aux Conseillers Funéraires effectuant les cérémonies.
- Instauration d'une « Prime de Casque » mensuelle de 30€ bruts pour les téléopérateurs et les planificateurs dont le port d'un casque joue, à terme, sur leur capacité auditive.
- Instauration d'une prime de TSC ou VD à hauteur de 6€ bruts par intervention, pour chaque salarié effectuant cette tâche.
- Prise en compte du temps d'habillage-déshabillage à hauteur d'une prime mensuelle de 15€ bruts pour le personnel d'exploitation dont le port d'une tenue est obligatoire.
- Prise en charge des repas par l'entreprise lors des formations pour tous les collaborateurs.

PROGRESSER SUR LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL ET AMELIORER LA VIE DE FAMILLE

- Sur justificatif, mise en place d'une heure d'absence autorisée non payée, pour les parents, ou l'un des deux parents si le couple travaille chez OGF, le matin de la rentrée scolaire et pour l'ensemble des enfants scolarisés de la Maternelle à la première rentrée de 6ème, leur permettant d'effectuer cette rentrée.

MIEUX CONSIDERER LES NOUVEAUX COLLABORATEURS

- Parce qu'ils participent à la vie de leur agence : Les conseillers funéraires stagiaires doivent percevoir une rémunération variable au même titre que les autres membres de l'équipe.

DEMANDE D'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS / GROUPE DE TRAVAIL

- Ouverture des négociations sur un accord spécifique aux « Séniors ».
- Mettre en place un groupe de travail sur les conditions d'emploi dans l'entreprise et plus précisément : les nouveaux arrivants, le turn-over, l'absentéisme, la motivation des équipes, les effectifs...etc.

C'est pas compliqué d'avoir la BANANE



Mieux vivre
de son travail
chez OGF c'est



Bernard GUILHEM
Président de la CFTC funéraire
06 74 98 14 15

RETROUVEZ TOUTES NOS REVENDECTIONS SUR :